

RÈGLEMENT des TOURNOIS

Et de la convivialité au sein du Brussels Chess Club

Saison 2026-2027



Nemo legem ignorare censetur • Nemo est supra leges • Dura lex sed lex

Chers amis,

Vous participez ou vous participerez à un de nos tournois de parties Standard (longues), Rapides ou Blitz.

Permettez-nous de vous en énoncer les principes, les archiconnus et les nouveaux, de bon fonctionnement.

I L'organisation des tournois

- 1. Les tournois sont régis par les règles du Jeu d'Echecs de la FIDE** (FIDE Laws of Chess, dernière mouture du 1er janvier 2023), telles qu'elles sont exposées en français (traduction et commentaires de la FFE) sur [le site de la FEFB](#) et en version originale en anglais sur [le site de FIDE](#).
- Les décisions arbitrales sont prises par l'arbitre en charge présent, i.e. Arnaud D'hajjère (arbitre B, homologué FIDE), Sophie Maquoi (arbitre C, homologué FIDE), Geoffrey Desadeleer (arbitre C, homologué FIDE) ou Sergio Zamparo (arbitre B, homologué FIDE), voire, en dernier recours, par tout arbitre homologué présent dans la salle de jeu.
- 3. Les décisions sont irrévocablement prises pendant ou à l'issue de la partie incriminée.**
Il est impérieusement fait appel à la bonne volonté et au sens de l'équité des joueurs.
- Pour les parties Standard (longues), nous rappelons qu'une personne ayant payé à l'avance l'abonnement pour tout le tournoi pourra (mais ce n'est pas obligatoire) demander à être inscrite d'office à toutes les rondes ; dans ce cas, elle ne devra pas se présenter pour inscription avant l'heure mais directement pour la partie et, au contraire, devra nous **prévenir de son absence** éventuelle pour ne pas être appariée et déclarée forfait (sans parler du respect pour son adversaire) ; une absence non signalée, sauf cas de force majeure, entraînera l'annulation de l'inscription d'office pour le reste du tournoi (mais pas de l'abonnement évidemment). La règle s'applique également à ceux qui ont payé l'abonnement annuel et qui sont, sauf demande expresse, inscrits d'office à tous les tournois.

De plus, considérant qu'il n'est pas légitime de faire payer un joueur pour la seule attente d'un absent et dans la contrainte connexe de ne pas léser le club en grevant ses finances, le joueur déclaré forfait devra, en sus de la sienne (normalement déjà réglée), payer l'inscription de son adversaire - fixée à 3,50 €, quel que soit son statut (i.e. abonné ou pas) - au club qui aura préalablement remboursé ce dernier.
- Pour les parties Standard (longues), au diapason de la FRBE, nous autorisons l'heure de retard à l'échiquier.
Le joueur apparié qui arrive plus d'une heure après l'enclenchement des pendules est déclaré forfait.
- Pour les tournois Rapides et Blitz, l'inscription n'est jamais automatique. Seuls sont appariés les joueurs présents dans le club à l'entame des parties. Si le joueur est en retard pour la (les) première(s) ronde(s), il aura toujours la possibilité de s'inscrire au tournoi dès son arrivée en nos locaux et il sera apparié pour les rondes suivantes.
- Pour les tournois Standard (parties longues) et Rapides, en cas d'absence d'affiliation à la FIDE ou pour un membre de la fédération belge au regard de la FIDE en cas d'absence d'affiliation régulière belge, une cotisation d'inscription obligatoire devra être perçue en plus de l'inscription au tournoi payable en une fois et ceci avant la première partie jouée. Pour les tournois Blitz cette régularisation ne sera pas possible et le joueur concerné ne pourra donc pas y participer.

II Le comportement des joueurs

- Il vous est demandé de manipuler l'immobilier, le mobilier et le matériel échiquéen ou autre avec délicatesse. Toute dégradation volontaire ou par négligence caractérisée sera sévèrement sanctionnée et entraînera des dédommagements pécuniaires.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans nos locaux** : personne, nulle part, jamais, en aucune circonstance, quoi que soit (donc y compris la cigarette électronique). Ceci reste valable pour le patio (intérieur par définition) du bâtiment.

Un espace réservé aux fumeurs se trouve à l'extérieur juste devant la porte d'entrée avec des cendriers qui ne demandent qu'à être utilisés contrairement à la pelouse et le trottoir, ces délicats.

Dorénavant, toute personne contrevenant à cette règle - i.e. surprise à fumer dans nos locaux, singulièrement aux toilettes - se verra interdite d'accès à notre club de manière temporaire (ou définitive si récidive).

La mesure prendra effet soit immédiatement pour un spectateur, soit dès la fin de sa partie pour un joueur. Le coupable devra en outre renoncer à toute somme forfaitaire déjà versée. Le terme de la sanction ou sa levée seront arrêtés par le comité disciplinaire mentionné plus loin.

10. Il n'est pas, tant s'en faut, interdit, sauf cas de force majeure, d'être **courtois**, avenant, discret, **respectueux** du noble jeu en général et de son adversaire en particulier. Il est notablement inutile d'attribuer la victoire de ce dernier à la chance, à une quelconque forfaiture de sa part ou à un complot mondial. Tout aussi dispensable est d'attribuer la sienne propre à son indigne génie. *Le caractère se révèle autant dans l'adversité que dans la bonne fortune.*
11. **Il est interdit de manger dans les zones de jeu** (en clair dans les pièces où se jouent les parties). Une certaine tolérance, laissée à l'entière discrétion de l'arbitre, peut-être accordée à l'ingestion stylée et surtout silencieuse de petites gourmandises (i.e. pastilles, bonbons contre la toux...). Nous ne pouvons que hautement vous recommander de manger au bar.
12. Il vous est loisible, pour quelque raison que ce soit, de changer d'échiquier (i.e. de table) mais seulement avec l'accord de votre adversaire, qui est totalement libre de sa décision, et ce, évidemment, vers un échiquier libre. **La pendule ne peut être déplacée** sans autorisation de l'arbitre mais les noirs peuvent choisir de placer l'échiquier de manière à ce que la pendule soit à leur droite ou à leur gauche selon leur meilleure convenance.
13. **N'oubliez pas d'éteindre votre GSM (ou tout autre objet connecté, par exemple une montre) pendant la rencontre et surtout de ne pas le porter sur vous !**
Il est recommandé de le laisser éteint à côté de votre échiquier. Un joueur peut amener sous sa propre responsabilité un téléphone mobile ou tout autre objet connecté éteint dans le local de jeu, Het Huys, mais il ne peut pas le porter sur lui pendant la partie. Exemples possibles : à côté de l'échiquier, dans son manteau (qui pend au portemanteau ou à sa chaise) ou dans un sac (à main).
Evidemment ces appareils (éventuellement dans un manteau ou un sac (à main)) ne peuvent pas être déplacés et encore moins quitter le local du jeu pendant la partie. S'il est constaté qu'un joueur porte un tel appareil sur lui pendant sa partie ou que celui-ci ne soit pas éteint, alors il perd la partie et son adversaire la gagne. Si un joueur rentre dans le local de jeu après le début de la partie, alors il peut encore se mettre en ordre concernant le téléphone mobile ou tout autre objet connecté avant qu'il ait joué son premier coup.
14. **Il vous est interdit pendant votre partie d'avoir une quelconque activité échiquéenne autre**, i.e. jouer, analyser, lire, s'informer, discuter. Ceci est particulièrement sensible en ce qui concerne les projections sur un support quelconque (écran, mur, tv, ordinateur...) des parties des échiquiers électroniques : la discrétion doit régner aux alentours dudit support.
15. **Veillez remettre votre échiquier en l'état initial.** Il ne vous est pas interdit de signifier l'issue de la partie avec les rois, cela est même une bonne pratique.
16. **Veillez rapporter vos verres, tasses et autres bocks vides au bar.** Cette prière reste valable quel que soit le vacataire qui s'en coltine la tenue.
17. Veuillez essayer dans la mesure du possible de **ne pas parler à voix trop haute**, que ce soit à la salle d'analyse ou au bar. Il reste évident que le silence absolu doit régner dans les zones de jeu sauf si l'ensemble des parties sont terminées.
18. Il est recommandé d'éviter en nos locaux dans la mesure du possible les sujets dits clivants : politique, religion, ethnie, sexualité ...
19. Il est impératif d'éviter de consommer des boissons alcoolisées (servies évidemment uniquement à des personnes majeures) de manière excessive certainement pour l'exemplarité vis-à-vis des enfants et jeunes présents mais surtout avant la conduite de véhicules quels qu'ils soient. **Boire ou conduire il faut choisir !** Le club y veillera particulièrement par souci de sécurité et de prévention. Aucune boisson alcoolisée ne sera servie à une personne manifestement ivre.

III Le comportement des spectateurs

- 20. Rappelons qu'un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur.
- 21. Dans la zone de jeu, le spectateur peut garder son téléphone et ses objets connectés sur lui mais en mode silencieux et il lui est impérativement demandé de ne pas les consulter. Nous appliquons une certaine tolérance en matière de prise de photographies et de vidéos.
- 22. Le spectateur est tenu de **respecter une certaine distance avec les joueurs à l'échiquier** pour ne pas les gêner.
- 23. Il lui est également interdit de manger dans la zone de jeu.
- 24. Globalement, il est soumis aux mêmes règles que le joueur.

IV Droit à l'image

- 25. En entrant dans l'enceinte du club, i.e. Het Huys, vous acceptez que votre image puisse être capturée et utilisée à des fins de promotion des tournois ou du club, sur tout support (TV, site web, réseaux sociaux, etc.) y compris par des tiers. Les personnes ne désirant pas y figurer doivent se faire connaître dès leur venue ou par courriel à l'adresse info@brusselschessclub.be.

L'autorité disciplinaire

- 26. Un comité dit disciplinaire, composé du Président, Piet Van de Craen, de la Vice-Présidente, Sophie Maquoi, du Secrétaire, Sergio Zamparo et du Trésorier, Arnaud D'hajjère, comité auquel il a été autorisé d'utiliser des sanctions puisées dans un catalogue non restrictif, allant du simple avertissement à l'expulsion définitive de toutes nos activités, décidera de la suite à donner à tout comportement, surtout répété, susceptible de nuire à la convivialité et à la bonne humeur qui doivent présider aux activités de notre club, et ceci indépendamment des Règles du Jeu d'Echecs susmentionnées. Liste non exhaustive d'agissements à éviter : les dégradations volontaires ou par négligence caractérisée, la violence, les insultes, la grossièreté, le bruit, la bougeotte, les réclamations intempestives, manger ou grignoter à la table de jeu, le débraillé, le manque d'hygiène...

Vos serveurs

Piet Van de Craen, 0475/32.07.09

Sergio Zamparo, 0496/21.46.73

Toute information supplémentaire peut être également demandée par courriel à l'adresse info@brusselschessclub.be